



## WORK OF THE BUREAU

(Article 16 of the Statutes, Article 20 (a), (b) & (c) of the Draft Revised Statutes).

---

### Statutes.

AT the beginning of 1922, the Bureau sent to all the Associated States a draft of the proposed Revised Statutes. Answers as to the acceptability or otherwise of the proposed Statutes were received from the following States during the year :

ARGENTINE.

BRITISH EMPIRE.

AUSTRALIA.

UNITED KINGDOM.

DENMARK.

EGYPT.

FRANCE.

GREECE.

ITALY.

JAPAN.

MONACO.

NETHERLANDS.

NORWAY.

PERU.

SIAM.

SPAIN.

SWEDEN.

It would seem that the draft is acceptable to the greater proportion of the States, but some of them have suggested various amendments. The Directing Committee has examined these with care and is in communication with the States concerned on the subject. It is intended to draw up definite proposals during the early part of 1923.

### Resolutions of the I. H. C. 1919.

The I. H. C. referred several questions to the Bureau for solution. These have been taken in hand ; the following have been dealt with and the Directing Committee has sent out proposals with reference there to :

#### Section I. — Resolution D.

*Defined zones within which charts should be based on the same constant.*

« It is agreed that it is very desirable that, for certain fixed zones, charts should « be constructed on a certain fixed scale. The question appears difficult to solve ; it is « to be referred for study by the International Hydrographic Bureau when it is « established. »



## TRAVAUX DU BUREAU

(Article 16 des Statuts, Article 20 (a), (b) et (c) du projet des Statuts Révisés).

### Statuts.

AU début de l'année 1922, le Bureau envoya à tous les Etats Associés le projet des Statuts Révisés proposés. Dans le courant de l'année, des réponses concernant l'admissibilité ou autre des Statuts proposés furent reçues des Etats suivants :

ARGENTINE.

DANEMARK.

EGYPTE.

EMPIRE BRITANNIQUE.

AUSTRALIE.

ROYAUME UNI.

ESPAGNE.

FRANCE.

GRÈCE.

ITALIE.

JAPON.

MONACO.

NÉERLANDE.

NORVÈGE.

PÉROU.

SIAM.

SUÈDE.

La plus grande proportion des Etats semble considérer le projet comme acceptable, mais quelques-uns d'entre eux ont suggéré divers amendements.

Le Comité de Direction les a examinés avec soin et il communique à ce sujet avec les Etats concernés. On a l'intention de rédiger des propositions définitives au début de l'année 1923.

### Résolutions de la C. H. I. 1919.

La C. H. I. a renvoyé plusieurs questions au Bureau afin qu'il les solutionne. Ce travail a été entrepris en ce qui concerne les résolutions suivantes au sujet desquelles le Comité de Direction a envoyé des propositions :

#### Section I. — Résolution D.

*Zones définies dans lesquelles les cartes seraient établies d'après les données constantes.*

« Il a été convenu qu'il serait très désirable que, dans des zones déterminées, les cartes soient dressées à une échelle uniforme ; la question, qui semble difficile à résoudre par la Conférence, est renvoyée à l'étude du Bureau Hydrographique International, quand il sera constitué. »

**Section I. — Resolution E.**

*Delineation of contours of depth. II.*

« It is agreed that it is desirable to adopt common symbols to indicate the contours of depths in charts produced by those nations using the metric system ;  
« it was found impossible to arrive at an agreement as to the symbols to be used,  
« and it was decided to refer the matter for discussion to the International Hydro-  
« graphic Bureau when formed. »

**Section I. — Resolution E.**

*Abbreviations.*

« It is agreed that the question of the universal adoption of common abbreviations  
« should be referred to the International Hydrographic Bureau, when formed, with a  
« view to the internationalisation of Charts. »

**Section I. — Resolution F.**

*Proposal to institute a Uniform Symbol to show the Colour of Light Sectors.*

« The proposal was not adopted on a show of hands, but it was decided that this  
« question should be referred to the International Hydrographic Bureau, when formed,  
« for discussion. »

**Section III. — Resolution B, II.**

*A tabular method of compilation (of Lists of Lights).*

« That uniformity in arrangement is desirable. It is recognised that nations now  
« publishing Light Lists have each adopted a form suitable to their respective requir-  
« ements. It is recommended that until a uniform arrangement has been advised by  
« the International Bureau, nations which publish Light Lists irregularly or not at all  
« should adopt one of the forms followed by one of the nations now publishing Light  
« Lists of the World. »

**Section III. — Resolution D.**

*Method of describing visibility as limited by the intensity of light, and the adoption of a formula for its determination.*

« As at present no formula is known which is sufficiently elastic to satisfy the  
« varying conditions of the atmosphere between the source of light and the point of  
« observation, the observation method adopted by many nations appears to hold the  
« field ; in order to arrive at an unanimous solution this matter should be referred to  
« the International Hydrographic Bureau. In the meantime each nation may retain its  
« own method, and it is considered desirable that observations should be made by each  
« nation with a view to accumulating data for determining constants and developing  
« relations to serve as a basis for an acceptable formula, and these observations should  
« be sent to the International Hydrographic Bureau. »

**Section I. — Résolution E.**

*Tracé des lignes d'égale profondeur. II.*

« Il a été convenu qu'il est désirable d'adopter des signes conventionnels communs  
« pour indiquer les lignes d'égale profondeur sur les cartes publiées par toutes les  
« nations qui emploient le système métrique ; devant l'impossibilité d'arriver à un  
« accord sur ce point, on a décidé de renvoyer cette question à l'étude du Bureau  
« Hydrographique International, quand il sera constitué. »

**Section I. — Résolution E.**

*Abréviations.*

« Il a été convenu que l'adoption universelle d'un système conventionnel d'abr-  
« viations en vue de la carte internationale, serait renvoyée à l'étude du Bureau  
« Hydrographique International quand il sera constitué. »

**Section I. — Résolution F.**

*Signe conventionnel uniforme indiquant la couleur des secteurs.*

« La proposition n'a pas été adoptée, mais il a été décidé de la renvoyer à l'étude  
« du Bureau Hydrographique International quand il sera constitué. »

**Section III. — Résolution B, II.**

*Disposition des tables (des Livres de Phares).*

« L'uniformité dans la disposition tabulaire est désirable. Il est reconnu que les  
« nations qui publient actuellement des Livres de Phares ont adopté chacune une  
« forme répondant à leurs besoins ; il est recommandé que, jusqu'à ce qu'une dispo-  
« sition tabulaire uniforme ait été choisie par le Bureau Hydrographique International,  
« les pays qui publient des Livres de Phares irrégulièrement ou n'en publient pas  
« encore, adoptent une des formes suivies par l'une des nations éditant actuellement  
« des Livres de Phares pour tout le globe. »

**Section III. — Résolution D.**

*Définition de la visibilité basée sur l'intensité du feu, et adoption d'une formule pour sa détermination.*

« Comme, jusqu'à présent, aucune formule n'est connue qui permette de définir  
« d'une façon satisfaisante la transparence de l'atmosphère entre la source de lumière  
« et le point d'observation, la méthode des observations adoptée par beaucoup de  
« nations apparaît la meilleure ; mais en vue d'arriver à une solution unique, cette  
« question devrait être renvoyée au Bureau Hydrographique International. En attendant  
« chaque nation pourra conserver sa propre méthode et il est désirable que des obser-  
« vations soient faites par chaque nation afin d'accumuler les données nécessaires à la  
« détermination des constantes et d'augmenter le nombre des relations qui serviront  
« de base à l'établissement d'une formule acceptable. Ces observations devraient être  
« envoyées au Bureau Hydrographique International. »

Resolution B of Section IV, which reads as follows :

*Advisability of arranging Notices geographically, to correspond with Sailing Directions and Light Lists.*

« It is agreed that it is desirable that the limits of enclosed seas should be laid  
« down, and that it might be stated to what sea or ocean a strait connecting two of  
« them should be reckoned. »

has been examined and the Committee's proposals are now in the hands of the printer and will be issued shortly.

The following Resolutions remain to be dealt with and will be taken in hand during 1923 :

**Section I. — Resolution P, III.**

*Transcription of names, and authorities to be consulted thereon.*

« It is agreed that, in the case of those countries using characters other than  
« Roman, the International Hydrographic Bureau, when formed, should as soon as  
« possible prepare an international system of transliteration and transcription of  
« names. »

**Section V. — Resolution B.**

*Publication by each country of distance tables for its own coast, and the adoption of common points, where possible, to measure from.*

« That countries which do not already publish Distance Tables for their own  
« coasts should in future do so, including in such tables common points for the  
« purpose of effecting connection with the coasts of adjoining countries.

« The selection and determination of the positions of such common points should  
« be referred to the International Hydrographic Bureau. »

**Researches.**

With a view to studying various problems connected with its work, the Bureau has invited the Associated States to send information as to how these matters are dealt with by them.

The principal subjects on which information is sought are the following :

- (1) Coasts fully surveyed, partially surveyed or superficially examined.
- (2) Visibility of Lights.
- (3) Methods of dealing with tidal observations.
- (4) Certain meteorological questions affecting navigation.
- (5) Conventional Signs and Abbreviations.
- (6) Echo Sounding.
- (7) Repair of damaged chart-plates.

La Résolution B — Section IV — qui est rédigée comme suit :—

*Répartition géographique des Avis en concordance avec celle des Instructions Nautiques et des Livres des Phares.*

« Il a été convenu qu'il est désirable que les limites des mers fermées soient « indiquées, et qu'on devrait décider à quelle mer ou à quel océan appartient le « détroit qui réunit deux d'entre eux. »

a été examinée et les propositions du Comité sont actuellement à l'impression et seront expédiées sous peu.

Les résolutions suivantes restent à l'étude, on s'en occupera au cours de l'année 1923.

#### **Section I. — Résolution P, III.**

*Transcription des noms ; autorités à consulter à ce sujet.*

« Pour les pays qui emploient un alphabet différent de l'alphabet latin, il a été « convenu que le Bureau Hydrographique International, quand il sera constitué, « devrait préparer aussitôt que possible un système international des transcriptions des « noms. »

#### **Section V. — Résolution B.**

*Publication par chaque nation d'une table de distances pour ses propres côtes et, si possible, adoption de points de départ communs pour ces distances.*

« Les nations qui ne publient pas encore des Tables de Distance pour leurs propres « côtes devraient le faire à l'avenir en insérant dans ces tables, des points de départ « communs permettant de les relier aux côtes des pays voisins.

« Le choix et la détermination des positions de ces points de départ communs « seraient laissés aux soins du Bureau Hydrographique International. »

#### **Recherches.**

En vue d'étudier les différents problèmes qui se rattachent à ce travail, le Bureau a invité les Etats Associés à lui faire savoir de quelle manière ils les étudient.

Les principaux sujets pour lesquels on a besoin de renseignements sont les suivants :

- (1) Côtes dont les levés ont été faits de façon complète, celles dont les levés ont été faits partiellement et celles qui n'ont été que superficiellement étudiées.
- (2) Visibilité des feux.
- (3) Méthodes employées pour les observations des marées.
- (4) Certaines questions météorologiques ayant une influence sur la navigation.
- (5) Signes conventionnels et Abréviations.
- (6) Sondages par Echo.

As soon as a sufficient number of replies have been received these will be studied and they will be published for general information, together with the remarks of the Committee.

Though the requests have been addressed to the Associated States, the Bureau will be very glad to receive information on any of the above subjects from States which are not yet members of the Bureau. In this connection the thanks of the Committee are due to the Tidal Survey of Canada for its kind co-operation.

### **International Organisations**

#### **dealing with subjects allied to Hydrography.**

The Committee has kept in touch with all such organisations with a view to co-operation and the avoidance of overlapping of work.

The President of the Directing Committee of this Bureau has been elected Vice-President of the Section of Physical Oceanography of the International Research Council, of which Section H. S. H. the late PRINCE ALBERT I of MONACO, was President.

A meeting of this Section was held in Rome during May 1922 and the President of the Directing Committee and Rear-Admiral Phaff, Director, attended as representatives of the Bureau, the former also in his capacity of Vice-President of the Section.

No report of the proceedings at this meeting has yet been published, consequently it is considered advisable to defer any reference to the discussions held until such official report is received.

G. S. S.



Dès que l'on aura reçu un nombre suffisant de réponses, elles seront étudiées et publiées avec les remarques du Comité.

Bien que cette requête ne s'adresse qu'aux Etats Associés, le Bureau sera heureux de recevoir, des Etats qui ne sont pas actuellement membres du Bureau, des renseignements sur les sujets mentionnés ci-dessus.

Dans ce sens, le Comité adresse ses remerciements au Tidal-Survey du Canada, pour son aimable coopération.

### **Organisations Internationales**

#### **s'occupant de sujets alliés à l'Hydrographie.**

Le Comité s'est tenu en rapport avec ces organisations dans un but de coopération et pour éviter le double emploi dans le travail.

Le Président du Comité de Direction de ce Bureau a été élu Vice-Président de la Société d'Océanographie Physique du Conseil International de Recherches, dont S. A. S. le Prince Défunt ALBERT I<sup>er</sup> DE MONACO, était Président.

En Mai 1922, cette section s'est réunie à Rome; le Président du Comité de Direction et le Contre-Amiral Phaff, Directeur, y assistèrent en qualité de représentants du Bureau et le Président du Comité de Direction en tant que Vice-Président de la Section.

Comme jusqu'à ce jour il n'a pas été publié de compte-rendu de cette réunion, il est bon de différer la rédaction d'un rapport sur les discussions tenues jusqu'à réception du rapport officiel.

G. S. S.

